

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00342 Numéro SIREN : 817 382 864 Nom ou dénomination : 54 CAVAINAC

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 118088



20191180882018

DATE DEPOT : 12/11/2019

N° DE DEPOT : 118088

N° GESTION : 2016B00342

N° SIREN : 817382864

DENOMINATION : 54 CAVAINAC

ADRESSE : 141 rue de l'Université 75007 Paris

MILLESIME : 2018

.

118088

54 CAVAINAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
141 rue de l'université 75007 PARIS
817 382 864 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 27 juin à 16 heures,

Au siège de la Société,

L'associée unique de la Société par actions simplifiée 54 CAVAINAC au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 141 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro RCS 817.382.864, a dressé le présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques LE BARAZER, Président de la société, qui accepte ses fonctions.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'associée unique, la SAS CORADE, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, est valablement représenté.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions soumis au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

u

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En la forme extraordinaire :

- Continuation de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités

En la forme ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion de la Gérance sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions – Quitus à donner à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport du président.
La discussion est ouverte.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

**DECISIONS DE L'ASSEMBLEE REUNIE EN LA FORME
EXTRAORDINAIRE :**

**PREMIERE RESOLUTION : DECISION DE CONTINUER LA
SOCIETE**

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de - 445.815 € pour un capital de 1 000 €, décide la continuation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

SECONDE RESOLUTION : POUVOIR

L'associée unique confère tous pouvoirs à Monsieur Jacques LE BARAZER à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

**DECISIONS DE L'ASSEMBLEE REUNIE EN LA FORME
ORDINAIRE :**

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **résultat déficitaire d'un montant de (33.412 €) (trente-trois mille quatre cent douze euros)**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non-déductibles des bénéfices.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'Associée unique, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant, constate qu'il existe une convention visée à l'article L227-10 du Code de Commerce :

Il existe une convention de compte courant entre la société CORADE et la société 54 CAVAGNAC :

Au 31/12/2018 le Compte courant de la société CORADE s'élève à 420 932.05 euros et les intérêts comptabilisés sont de 6 063.67 euros.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés constate qu'à la clôture de l'exercice 2018 :

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit d'un montant de **(33.412 €) (trente-trois mille quatre cent douze euros)**.

54 CAVAINAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
141 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS 817 382 864

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L.223-10 DU CODE DE COMMERCE**

Chère Associée,

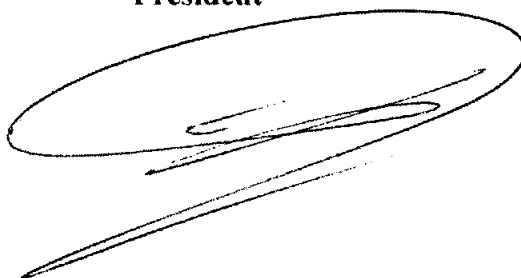
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L.223-10 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un Président ou un Associé de notre Société est directement ou indirectement intéressée.

Il existe une convention de compte courant entre la société CORADE et la société 54 CAVAINAC :

Au 31/12/2018 le Compte courant de la société CORADE s'élève à 420 932.05 euros et les intérêts comptabilisés sont de 6 063.67 euros.

FAIT A PARIS
Le 27 juin 2019

Monsieur Jacques LE BARAZER
Président



✓

54 CAVAINAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
141 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS 817 382 864

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L.223-10 DU CODE DE COMMERCE**

Chère Associée,

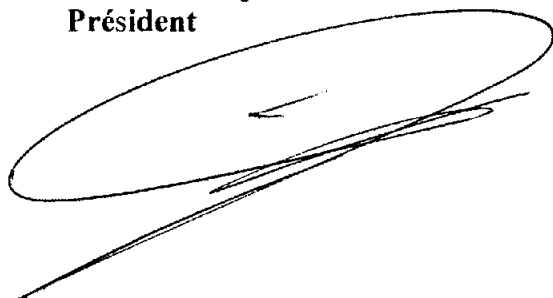
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L.223-10 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un Président ou un Associé de notre Société est directement ou indirectement intéressée.

Il existe une convention de compte courant entre la société CORADE et la société 54 CAVAINAC :

Au 31/12/2018 le Compte courant de la société CORADE s'élève à 420 932.05 euros et les intérêts comptabilisés sont de 6 063.67 euros.

FAIT A PARIS
Le 27 juin 2019

Monsieur Jacques LE BARAZER
Président



n

54 CAVAINAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
141 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS 817 382 864

=====

***RAPPORT DE GESTION DU
PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE
DU 27 JUIN 2019***

Chère Associée,

Je vous ai réuni, par courrier recommandé avec avis de réception, conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de décider la poursuite de la société.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, j'ai l'honneur de vous présenter ci-après les comptes de l'exercice écoulé et de vous rendre compte de l'activité de la société au cours dudit exercice.

I - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes et le bilan qui vous sont soumis ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, prises en application de la Loi du 30 avril 1983 relative à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés, avec la quatrième directive adoptée par le Conseil des Communautés Européennes ainsi que le plan comptable général de 1999.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

✓

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes que nous vous présentons font apparaître la réalisation d'un résultat déficitaire, d'un montant de **(33.412 €) (trente-trois mille quatre cent douze euros)**.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de **0 €**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à la somme de **27 316 €**.

Le poste « Autres achats et charges externes » s'est élevé à la somme de **25 366 €**.

Le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » s'est élevé à un montant de **8 434 €** à la clôture de l'exercice 2018.

Le poste « salaire et traitements » s'est élevé à un montant de **0 €**. Les charges sociales ont représenté la somme de **(149) €**.

Nous dégageons un résultat d'exploitation déficitaire de (- 26 770) €.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que le contexte économique soit difficile, la société 54 CAVAINAC met tout en œuvre pour apurer les pertes comptables.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT

Notre capital social s'élève à une somme de **1 000 €**.

Le montant de nos capitaux propres s'établit à une somme négative de **(- 445.815) €** étant rappelé que le résultat déficitaire réalisé s'élève à une somme de **(33.412 €) trente-trois mille quatre cent douze euros** à la clôture de l'exercice 2018.

Les associés décident d'affecter en totalité au compte report à nouveau la somme de **- 33.412 euros** qui de la somme de **- 413.403 euros** se trouve porté à la somme de **- 446.815 euros**.

V - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il existe une convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce :

Il existe une convention de compte courant entre la société CORADE et la société 54 CAVAGNAC :

Au 31/12/2018 le Compte courant de la société CORADE s'élève à 420 932.05 euros et les intérêts comptabilisés sont de 6 063.67 euros.

VIII - RESOLUTIONS PROPOSEES

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
le 27 juin 2019

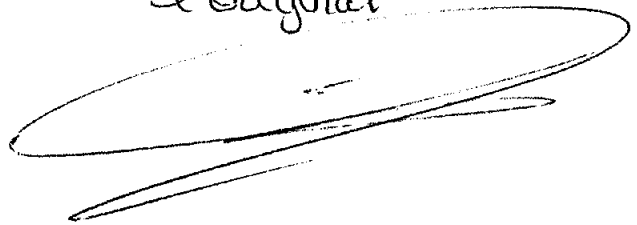
**Le Président
Monsieur Jacques LEBARAZER**



54 CAVAINAC
141 rue de l'Université
75007 PARIS

Greffier

Certifié conforme à
l'original



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde – 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

GENERALE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde – 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts du 5 novembre 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU 54 CAVAIGNAC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

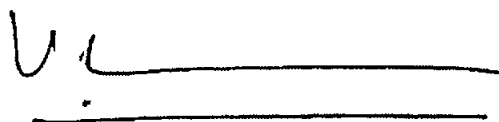
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 11 juin 2019



Pascal JARZAGUET
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-413 403	-297 021	-116 382	-39.18
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-33 412	-116 382	82 970	71.29
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	-445 815	-412 403	-33 412	-8.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		483	-483	-100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	426 996	410 532	16 464	4.01
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 434	7 131	1 303	18.28
	Dettes fiscales et sociales	1 520	11 905	-10 385	-87.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 185	23 859	-674	-2.82
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	460 135	453 910	6 225	1.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 320	41 507	-27 187	-65.50

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

460 135

453 910

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services				104 378	-104 378	-100.00
Chiffre d'affaires NET				104 378	-104 378	-100.00
Production stockée						
Production immobilisée				4 280	-4 280	-100.00
Subventions d'exploitation				1 837	-1 837	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			546	300	246	82.21
Total des Produits d'exploitation (I)			546	110 794	-110 248	-99.51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			376	20 953	-20 577	-98.20
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				6 045	-6 045	-100.00
Autres achats et charges externes *			25 366	81 899	-56 533	-69.03
Impôts, taxes et versements assimilés			1 722	2 455	-733	-29.85
Salaires et traitements				75 278	-75 278	-100.00
Charges sociales			-149	20 622	-20 771	-100.72
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				11 920	-11 920	-100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	4 746	-4 745	-99.98
Total des Charges d'exploitation (II)			27 316	223 917	-196 601	-87.80
I - Résultat d'exploitation (I-II)			-26 770	-113 123	86 353	76.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	6 642		8 550		-1 908	-22,32
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	6 642		8 550		-1 908	-22,32
2. Résultat financier (V-VI)	-6 642		-8 550		1 908	22,32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-33 412		-121 673		88 261	72,54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			100 000		-100 000	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			100 000		-100 000	-100,00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 500		-3 500	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			91 209		-91 209	-100,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			94 709		-94 709	-100,00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			5 291		-5 291	-100,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	546		210 794		-210 248	-99,74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 958		327 176		-293 218	-89,62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-33 412		-116 382		82 970	71,29

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 450	1 450	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 907	2 907	
Débiteurs divers	6 580	6 580	
Charges constatées d'avance	1 754	1 754	
TOTAL	12 691	12 691	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 434	8 434		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114		
Taxe sur la valeur ajoutée	545	545		
Autres impôts taxes et assimilés	861	861		
Groupe et associés	426 996	426 996		
Autres dettes	23 185	23 185		
TOTAL	460 135	460 135		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 816
Dettes fiscales et sociales	861
Total	7 677

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 754
Total	1 754

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes			100	100	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			106 091	104 378	
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-269 305	-104 462	-33 412
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-297 021	-116 382	-33 412
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			-2 693.05	-1 044.62	-334.12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-2 970.21	-1 163.82	-334.12
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			5	2	
Montant de la masse salariale de l'exercice			143 605	75 278	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			46 959	26 110	-149

Copie conforme à
l'original.

SASU 54 CAVAGNAC

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2018 au 31/12/2018

SASU 54 CAVAGNAC

141, rue de l'Université

75007 PARIS



EXCO PARIS VFA EXPERTISE

9 rue de l'Echelle
75001 PARIS

Tél. 01 42 97 48 00
Email : vfa.expertise@exco.fr

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université
75007 PARIS

SOMMAIRE

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Soldes intermédiaires de gestion	6
- Détail des comptes bilan actif passif	7 et 8
- Détail Compte de résultat	9 à 11
- Annexe	12 à 15
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	16 et 17
- Liasses 2050 à 2059-F	18 à 34

Exco VFA Expertise
9 rue de l'Echelle

75001 PARIS
01 42 97 48 00

Sasu 54 Cavaignac

141 rue de l'Université

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exco VFA Expertise

9 rue de l'Echelle

75001 PARIS

01 42 97 48 00

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université
75007 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	14 320 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(33 412) Euros

Fait à PARIS
Le 10/04/2019

Croset Philippe

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 450		1 450	1 450	
Total II		1 450		1 450	1 450	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés				24 000	-24 000 -100.00
	Autres créances	9 487		9 487	14 226	-4 739 -33.31
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 629		1 629		1 629
	Charges constatées d'avance (3)	1 754		1 754	1 831	-77 -4.23
	Total III	12 870		12 870	40 057	-27 187 -67.87
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		14 320		14 320	41 507	-27 187 -65.50

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 450

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-413 403	-297 021	-116 382	-39.18
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-33 412	-116 382	82 970	71.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	-445 815	-412 403	-33 412	-8.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		483	-483	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	426 996	410 532	16 464	4.01
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 434	7 131	1 303	18.28
	Dettes fiscales et sociales	1 520	11 905	-10 385	-87.23
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	23 185	23 859	-674	-2.82
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	460 135	453 910	6 225	1.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 320	41 507	-27 187	-65.50

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

460 135 453 910

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services				104 378		-104 378	-100.00
Chiffre d'affaires NET				104 378		-104 378	-100.00
Production stockée							
Production immobilisée				4 280		-4 280	-100.00
Subventions d'exploitation				1 837		-1 837	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			546	300		246	82.21
Total des Produits d'exploitation (I)			546	110 794		-110 248	-99.51
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			376	20 953		-20 577	-98.20
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				6 045		-6 045	-100.00
Autres achats et charges externes *			25 366	81 899		-56 533	-69.03
Impôts, taxes et versements assimilés			1 722	2 455		-733	-29.85
Salaires et traitements				75 278		-75 278	-100.00
Charges sociales			-149	20 622		-20 771	-100.72
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				11 920		-11 920	-100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	4 746		-4 745	-99.98
Total des Charges d'exploitation (II)			27 316	223 917		-196 601	-87.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-26 770	-113 123		86 353	76.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 642	8 550	-1 908	-22.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 642	8 550	-1 908	-22.32
2. Résultat financier (V-VI)	-6 642	-8 550	1 908	22.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-33 412	-121 673	88 261	72.54
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		100 000	-100 000	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		100 000	-100 000	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 500	-3 500	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		91 209	-91 209	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		94 709	-94 709	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 291	-5 291	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	546	210 794	-210 248	-99.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 958	327 176	-293 218	-89.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-33 412	-116 382	82 970	71.29

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	% CA	31/12/2017	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production			108 658	100.00	-108 658	-100.00
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue			104 378	96.06	-104 378	-100.00
+ Production stockée ou déstockage			4 280	3.94	-4 280	-100.00
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice			108 658	100.00	-108 658	-100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés	376		26 998	24.85	-26 621	-98.61
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	-376		81 660	75.15	-82 036	-100.46
Marge brute globale	-376		81 660	75.15	-82 036	-100.46
- Autres achats + charges externes	25 366		81 899	75.37	-56 533	-69.03
Valeur ajoutée	-25 742		-238	-0.22	-25 504	NS
+ Subventions d'exploitation			1 837	1.69	-1 837	-100.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 722		2 455	2.26	-733	-29.85
- Salaires du personnel			75 278	69.28	-75 278	-100.00
- Charges sociales du personnel	-149		20 622	18.98	-20 771	-100.72
Excédent brut d'exploitation	-27 315		-96 756	-89.05	69 441	71.77
+ Autres produits de gestion courante	546		300	0.28	246	82.21
- Autres charges de gestion courante	1		4 746	4.37	-4 745	-99.98
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements			11 920	10.97	-11 920	-100.00
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	-26 770		-113 123	-104.11	86 353	76.34
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	6 642		8 550	7.87	-1 908	-22.32
Résultat courant	-33 412		-121 673	-111.98	88 261	72.54
+ Produits exceptionnels			100 000	92.03	-100 000	-100.00
- Charges exceptionnelles			94 709	87.16	-94 709	-100.00
Résultat exceptionnel			5 291	4.87	-5 291	-100.00
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	-33 412		-116 382	-107.11	82 970	71.29

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 450.00	1 450.00		
27510000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	1 450.00	1 450.00		
Total II	1 450.00	1 450.00		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		24 000.00	-24 000.00	-100.00
41100000 CLIENTS		24 000.00	-24 000.00	NS
AUTRES CREANCES	9 487.17	14 226.12	-4 738.95	-33.31
40100000 FOURNISSEURS	3 504.00	972.90	2 531.10	260.16
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		5 488.00	-5 488.00	NS
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.		377.91	-377.91	NS
44566200 TVA DEDUCT INTRACOMMUNAUTAIRE		199.92	-199.92	NS
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTE	1 771.00	1 454.00	317.00	21.80
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	1 136.00	1 183.84	-47.84	-4.04
46711000 DEB CRED DIV. LE PETIT CHINON	3 076.17		3 076.17	
46720000 SEQUESTRE CARPA		4 549.55	-4 549.55	NS
DISPONIBILITES	1 629.03		1 629.03	
51220000 BANQUE HSBC	1 629.03		1 629.03	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 753.77	1 831.24	-77.47	-4.23
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	1 753.77	1 831.24	-77.47	-4.23
Total III	12 869.97	40 057.36	-27 187.39	-67.87
TOTAL GENERAL	14 319.97	41 507.36	-27 187.39	-65.50

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL		1 000.00	1 000.00		
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE		1 000.00	1 000.00		
REPORT A NOUVEAU		-413 402.83	-297 021.25	-116 381.58	-39.18
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-413 402.83	-297 021.25	-116 381.58	-39.18
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		-33 412.02	-116 381.58	82 969.56	71.29
Total I		-445 814.85	-412 402.83	-33 412.02	-8.10
CONCOURS BANCAIRES COURANTS			483.45	-483.45	-100.00
51220000 BANQUE HSBC			483.45	-483.45	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		426 996.02	410 532.05	16 463.97	4.01
45141000 COMPTE COURANT CORADE		426 996.02	410 532.05	16 463.97	4.01
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 433.83	7 130.62	1 303.21	18.28
40100000 FOURNISSEURS		1 617.83	545.02	1 072.81	196.84
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES		6 816.00	6 585.60	230.40	3.50
DETTE FISCALES ET SOCIALES		1 520.00	11 905.27	-10 385.27	-87.23
43740000 PREV / MUT KLESIA		114.00	114.00		
44520000 TVA DUE INTRA COMMUNAUTAIRE			199.92	-199.92	NS
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.		545.00		545.00	
44571200 TVA COLLECTEE A 20%			10 540.89	-10 540.89	NS
44860000 TAXE HABITATION		861.00		861.00	
44861000 CHARGES A PAYER			1 050.46	-1 050.46	NS
AUTRES DETTES		23 184.97	23 858.80	-673.83	-2.82
46711000 DEB CRED DIV. LE PETIT CHINON			673.83	-673.83	NS
46712000 DBT/CRT DIVERS M. LE BARAZER		23 184.97	23 184.97		
Total IV		460 134.82	453 910.19	6 224.63	1.37
TOTAL GENERAL		14 319.97	41 507.36	-27 187.39	-65.50

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		104 377.85	-104 377.85	-100.00
70611000 RECETTES A 20%		8 025.71	-8 025.71	NS
70616000 RECETTES A 10%		40 528.55	-40 528.55	NS
70840000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 20%		55 569.19	-55 569.19	NS
70841000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 10%		254.40	-254.40	NS
Chiffre d'affaires NET		104 377.85	-104 377.85	-100.00
PRODUCTION IMMOBILISEE		4 279.86	-4 279.86	-100.00
72260000 REPRISE AV NATURE		4 279.86	-4 279.86	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 836.73	-1 836.73	-100.00
74010000 AIDE EMBAUCHE		1 836.73	-1 836.73	NS
AUTRES PRODUITS	545.84	299.56	246.28	82.21
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	545.84	299.56	246.28	82.21
Total des Produits d'exploitation	545.84	110 794.00	-110 248.16	-99.51
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	376.23	20 952.77	-20 576.54	-98.20
60110000 ACHATS NOURRITURES	376.23	16 643.74	-16 267.51	-97.74
60120000 ACHATS BOISSONS		4 309.03	-4 309.03	NS
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		6 044.81	-6 044.81	-100.00
60310000 VAR.STOCKS MAT.IERE.FOURN		6 044.81	-6 044.81	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	25 366.04	81 898.57	-56 532.53	-69.03
60611000 EDF		517.99	-517.99	NS
60612000 FOURNITURES EAU		216.71	-216.71	NS
60630000 PETITS EQUIPEMENTS		1 022.34	-1 022.34	NS
60631000 FOURNITURES ENTRETIEN		32.54	-32.54	NS
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIF		390.50	-390.50	NS
61320000 LOYER RESTAURANT		24 000.00	-24 000.00	NS
61321000 LOYER APPARTEMENT	17 583.40	17 425.50	157.90	0.91
61330000 LOCATION CAMION		937.70	-937.70	NS
61350000 LOCATIONS TPE		2 456.20	-2 456.20	NS
61360000 LOCATION EQUIP. DE SECURITE		442.00	-442.00	NS
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE REST		1 522.00	-1 522.00	NS
61411000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE APPA	2 075.94	2 165.59	-89.65	-4.14
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		838.92	-838.92	NS
61554000 BLANCHISSERIE		1 019.10	-1 019.10	NS
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	-1 178.31	2 962.66	-4 140.97	NS
62210000 COMMISSIONS FOURCHETTE		306.00	-306.00	NS
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 145.63	3 829.05	-2 683.42	-70.08
62260200 HONORAIRES COMPTABLES	1 689.00	7 912.00	-6 223.00	-78.65
62261000 HONORAIRES CAC	2 924.50	5 840.00	-2 915.50	-49.92
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU		256.60	-256.60	NS
62310000 ANNONCES ET INSERTION		154.50	-154.50	NS
62310500 ANNONCES INTRACOM		2 799.59	-2 799.59	NS
62380000 DIVERS (pourboires, dons		100.00	-100.00	NS
62510000 DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS		1 236.61	-1 236.61	NS
62600000 FRAIS POSTAUX		36.48	-36.48	NS
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIO	293.88	1 075.94	-782.06	-72.69
62780000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	832.00	1 855.12	-1 023.12	-55.15
62781000 COMMISSIONS CB		183.74	-183.74	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
62783000 COMMISSIONS CRT		363.19	-363.19	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 722.00	2 454.68	-732.68	-29.85
63120000 TAXE APPRENTISSAGE		533.02	-533.02	NS
63130000 FPC		431.22	-431.22	NS
63511100 CFE		703.00	-703.00	NS
63513100 TAXE ORDURES MENAGERES		235.44	-235.44	NS
63530000 REDEVANCE TV		552.00	-552.00	NS
63580000 TAXE HABITATION	1 722.00		1 722.00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		75 278.34	-75 278.34	-100.00
64100000 REMUNERATIONS DUES		73 975.61	-73 975.61	NS
64120000 CONGES PAYES		-6 249.81	6 249.81	100.00
64130000 INDEMNITE CONVENTIONNELLE		2 175.00	-2 175.00	NS
64141000 AVANTAGES EN NATURE		4 428.54	-4 428.54	NS
64142000 REMBOURSEMENT TRANSPORT		949.00	-949.00	NS
CHARGES SOCIALES	-149.00	20 621.52	-20 770.52	-100.72
64510000 URSSAF	-149.00	23 241.91	-23 390.91	NS
64520000 PREV / MUT KLESIA		845.69	-845.69	NS
64531000 RETRAITE KLESIA		3 978.98	-3 978.98	NS
64550000 PROV CHG CP		-2 412.31	2 412.31	100.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL		455.25	-455.25	NS
64900000 CICE CREDIT D IMPOT		-5 488.00	5 488.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		11 920.00	-11 920.00	-100.00
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.		11 920.00	-11 920.00	NS
AUTRES CHARGES	0.75	4 746.02	-4 745.27	-99.98
65120000 REDEVANCES SACEM		932.65	-932.65	NS
65121000 REDEVANCE SPRE		389.31	-389.31	NS
65410000 PERTES/C'REANCES IRRECOURVR		700.00	-700.00	NS
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0.75	2 724.06	-2 723.31	-99.97
Total des Charges d'exploitation	27 316.02	223 916.71	-196 600.69	-87.80
Résultat d'exploitation	-26 770.18	-113 122.71	86 352.53	76.34
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 641.84	8 550.31	-1 908.47	-22.32
66150000 INTERETS C/C	6 063.97	7 552.19	-1 488.22	-19.71
66160000 INTERETS BANCAIRES	577.87	998.12	-420.25	-42.10
Total des Charges financières	6 641.84	8 550.31	-1 908.47	-22.32
Résultat financier	-6 641.84	-8 550.31	1 908.47	22.32
Résultat courant avant impôts	-33 412.02	-121 673.02	88 261.00	72.54
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		100 000.00	-100 000.00	-100.00
77510000 PROD CESSIONS IMMO INCORPO		20 000.00	-20 000.00	NS
77520000 PROD CESSIONS IMMO CORPORA		80 000.00	-80 000.00	NS
Total des Produits exceptionnels		100 000.00	-100 000.00	-100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université
75007 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Exco VFA Expertise
9 rue de l'Echelle

75001 PARIS
01 42 97 48 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 319.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -33 412.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 450	1 450	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 907	2 907	
Débiteurs divers	6 580	6 580	
Charges constatées d'avance	1 754	1 754	
TOTAL	12 691	12 691	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 434	8 434		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114		
Taxe sur la valeur ajoutée	545	545		
Autres impôts taxes et assimilés	861	861		
Groupe et associés	426 996	426 996		
Autres dettes	23 185	23 185		
TOTAL	460 135	460 135		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 816
Dettes fiscales et sociales	861
Total	7 677

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 754
Total	1 754

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(l'ode du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			1 000 100	1 000 100	1 000 100
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			106 091	104 378	
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-269 305	-104 462	-33 412
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-297 021	-116 382	-33 412
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			-2 693.05	-1 044.62	-334.12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			-2 970.21	-1 163.82	-334.12
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			5	2	
Montant de la masse salariale de l'exercice			143 605	75 278	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			46 959	26 110	-149

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université
75007 PARIS

DOSSIER FISCAL

Exco VFA Expertise
9 rue de l'Echelle

*75001 PARIS
01 42 97 48 00*



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre			☒		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Sasu 54 Cavaignac	141 rue de l'Université
SIRET 81738286400012	75007 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Restauration	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			33 412
Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Exco VFA Expertise			
9 rue de l'Echelle			
75001 PARIS		Tél:	
Tél: 01 42 97 48 00			
OGA/OMGA ☒ Viseur conventionné ☒ (cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 10-04-2019 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature Le Barazer Jacques	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a)							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

I		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

[illegible]

JOBS DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 141 rue de l'Université 75007 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 81738286400012Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				31/12/2018		31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 450	1 450		
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 450	1 450		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		24 000		
	Autres créances (3)	BZ	CA	9 487	14 226		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	1 629	1 629		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 754	1 831		
	TOTAL (III)	CJ	CK	12 870	40 057		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	14 320	41 507		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	1 450	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks			Créances		

1 formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Sasu 54 Cavaignac</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.....000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DII	(413 403)	(297 021)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(33 412)	(116 382)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	(445 815)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		483
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	426 996	410 532
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 434	7 131
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 520	11 905
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 185	23 859
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	460 135	453 910
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14 320	41 507
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	460 135	453 910
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		483	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Page 20

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
	services*	FG		FH		FI		104 378
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		104 378
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN		4 280	
	Subventions d'exploitation				FO		1 837	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (I) (11)				FQ	546	300	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	546	110 794
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	376	20 953
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		6 045
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	25 366	81 899
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 722	2 455
	Salaires et traitements*					FY		75 278
	Charges sociales (10)					FZ	(149)	20 622
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*	GA		11 920	
				- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)	GE	1	4 746				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	27 316
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(26 770)	(113 123)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)	GP						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 642	8 550	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)	GU	6 642	8 550				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 642)	(8 550)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(33 412)	(121 673)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019
Page 21

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			100 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			100 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			3 500
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			91 209
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			94 709
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			5 291
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	546		210 794
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	33 958		327 176
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(33 412)		(116 382)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			1 322	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ			
		Dont Composants M3	KS		KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	KV		KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC			
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI			
	Avances et acomptes		LK		LL			
	TOTAL III		LN		LO			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M			
	Autres participations		8U		8V			
	Autres titres immobilisés		1P		1R			
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 450	1U			
	TOTAL IV		LQ	1 450	1R			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 450	0H	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * en évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		1W		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MY		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		
	Autres participations			IO		0X		0Y		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 450	2F	1 450	
	TOTAL IV			I3		NJ	1 450	NK	1 450	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	1 450	0L	1 450

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des ventes NP + NQ + NR	NW		Total général des restes (NS + NT + NU)	NV		Total général des restes (NW - NV)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 7017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	UJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4Y	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 450	UV	1 450	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * (1) (2))		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 907	2 907							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 580	6 580							
	Charges constatées d'avance		VS	1 754	1 754							
	TOTAUX			VT	12 691	VU	12 691	VV				
	RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 434	8 434							
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	114	114							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	545	545							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	861	861							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	426 996	426 996							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	23 185	23 185							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	460 135	VZ	460 135						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8															
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								WD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								WE		
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								WF		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														WY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														WZ				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8		
							- imposées au taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme										WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions												WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW								WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								Y1	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		WR	
														TOTAL I				WS	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										33 412					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV		
							- imposées aux taux de 0 %										WH		
							- imposées aux taux de 19 %										WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		IB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A										XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																	ZY	
	Majoration d'amortissement *																	XD	
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 septies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5				XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)		L6				Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 209C)		K3				Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Crédance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI								XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL														TOTAL II		33 412		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI												XJ	
				déficit (II moins I)														33 412	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL												XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)														XN		33 412		XO	

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	423 335
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	423 335
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	33 412
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	456 747

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(297 021)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(116 382)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	0F	(413 403)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		(413 403)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	19 659		48 949					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 759		17 838					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			306					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	(52)		14 806					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	25 366		81 899					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW			703					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 722		1 752					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 722		2 455					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	0		16 798					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 371		7 037					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				0B								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.47	%	1.67	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code Général des ImpôtsDésignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 33
DGFIP N° 2059-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD 1 Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NCI-SD 6 Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019
Page 3/4

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 1 7 3 8 2 8 6 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sasu 54 Cavaignac

ADRESSE (voie)

141 rue de l'Université

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Sa

Dénomination

Corade

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Adresse :

N°

68 b

Voie

Bd Pereire

Code postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT